



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240126-D09_01_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 janvier 2024

Délibération N°09/01.2024

Date de convocation :
19/01/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 janvier, à 19 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, MORELLON, KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ,

Absents représentés : M. JOLLET (procuration à Mme PLASMANS)

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
2/02/2024

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Anne-Sophie PLASMANS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour le projet de sécurisation des cheminements piétons et croisements – traçage RD 136 /98

Monsieur le Maire indique que lors de la réfection de la chaussée des routes départementales 136 et 98 par le conseil départemental, les marquages au sol n'ont pas été totalement refaits, notamment la ligne centrale.

De plus, les marquages des passages piétons et stop, réalisés par l'agent communal, sont en train de disparaître.

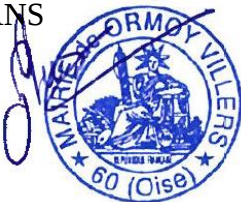
Afin d'assurer la sécurité des piétons, et des véhicules aux croisements des routes départementales, il convient de refaire ces marquages.

Les devis sont en cours d'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe de projet de sécurisation des cheminements piétons et croisements – traçage RD 136 /98

Le secrétaire de séance,
Anne-Sophie PLASMANS



Ormoy-Villers, le 09/02/2024

Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **09/02/2024**